Le Programme d'égalité en matière d'emploi à l'intention des femmes de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick
Rapport annuel 1988

MAY 1989

WOMEN'S DIRECTORATE
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

22-1033 (3/89)

LE PROGRAMME D'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI À L'INTENTION DES FEMMES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT ANNUEL 1988

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

MAI 1989

ISSN 0835-4928

(Available in English)

Situation au 31 décembre 1988

Table des matières (suite)

RAPPORTS ET TABLEAUX STATISTIQUES

A. DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Tableau 1
Nombre d'employé(e)s permanent(e)s dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick, de décembre 1980 à décembre 1988.....36

Tableau 2
Âge moyen et années de service au sein de la fonction publique, 31 décembre 1987 et 31 décembre 1988.....37

Tableau 3
Répartition des employé(e)s dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick, au 31 décembre 1986, 1987 et 1988.....38

Tableau 4
Représentation par catégorie professionnelle, au 31 décembre 1982, 1984, 1986, 1987 et 1988 39

Tableau 5
Représentation par catégorie professionnelle et par groupe d'emploi, au 31 décembre 1986, 1987 et 1988 40

Tableau 6
Salaire annuel moyen par catégorie et groupe d'emploi, au 31 décembre 1986, 1987 et 1988 45

Tableau 7
Représentation par échelle salariale, au 31 décembre 1986, 1987 et 1988
.....48

B. PAR MINISTÈRE

Tableau 8
Représentation, au 31 décembre 1988 49

Tableau 9
Salaire moyen, au 31 décembre 1986, 1987 et 1988 51

Annexe A
Responsabilités et rôles relatifs à l'égalité en matière d'emploi 53

Table des matières

Avant-propos i

Remerciements ii

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.....1

I Vue d'ensemble 1
II Grandes tendances pendant la dernière année 1
III Tendances dans les emplois traditionnels 2
IV Écart salarial 3
V Principales activités 4

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 1988.....5

VI Représentation 5
VII Possibilités de perfectionnement 7
VIII Lignes de conduite et pratiques en matière d'emploi ...7
IX Équité salariale.....8
X Concours dans l'ensemble de la fonction publique, 1988 (du 1er janvier au 31 décembre 1988).....8

PROFILS DES MINISTÈRES 10

Affaires municipales et Environnement 11
Agriculture 12
Aide au revenu 14
Approvisionnement et Services 15
Bureau du contrôleur 16
Commerce et Technologie 17
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance.....18
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail..19
Conseil de gestion 20
Éducation 21
Enseignement supérieur et Formation 22
Finances 24
Justice 25
Pêches et Aquaculture 26
Ressources naturelles et Énergie 27
Santé et Services communautaires 29
Solliciteur général 30
Tourisme, Loisirs et Patrimoine 32
Transports 33
Travail 34

AVANT-PROPOS

La Direction générale de la condition féminine est chargée de proposer et d'élaborer des lignes de conduite et des programmes gouvernementaux susceptibles d'améliorer la condition économique, sociale et juridique des femmes du Nouveau-Brunswick. Elle a également reçu le mandat de proposer, d'élaborer et d'analyser des lignes de conduite qui s'appliquent à l'emploi et à l'avancement des femmes dans la fonction publique, et de rédiger un rapport annuel au sujet du Programme d'égalité en matière d'emploi dans la fonction publique.*

Voici le troisième rapport annuel sur le Programme d'égalité en matière d'emploi à l'intention des femmes de la fonction publique. Il passe en revue l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 1988 et fait état des changements dans les secteurs où les femmes sont peu représentées.

Aux fins du Programme d'égalité en matière d'emploi, la fonction publique est définie comme l'ensemble des ministères et organismes qui emploient plus de vingt personnes et qui sont inscrits dans le Règlement 88-137 relevant de la Loi sur la Fonction publique, S.N.B. 1984, c. C-5.1, soit le Règlement désignant les éléments de la Fonction publique - Loi sur la Fonction publique. Les ministères, commissions et organismes suivants sont des éléments de la fonction publique aux fins du Programme d'égalité en matière d'emploi : Affaires municipales et Environnement; Agriculture; Aide au revenu; Approvisionnement et Services; Bureau du contrôleur; Commerce et Technologie; Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance; Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail; Conseil de gestion; Éducation; Enseignement supérieur et Formation; Finances; Justice; Pêches et Aquaculture; Ressources naturelles et Énergie; Santé et Services communautaires; Solliciteur général; Tourisme, Loisirs et Patrimoine; Transports; Travail.

Le profil des emplois pour chacun de ces ministères et organismes est accompagné d'observations sur les progrès réalisés durant l'année.** Les ministères et les organismes moins importants peuvent aussi entreprendre des initiatives concernant l'égalité en matière d'emploi

* Consulter l'Annexe A pour une définition des responsabilités à l'égard du programme.

** En 1988, une réorganisation des ministères a entraîné un certain nombre de modifications à l'organigramme du gouvernement. L'ancien ministère de la Justice a été divisé en deux entités distinctes, soit le ministère de la Justice (nouveau) et le ministère du Solliciteur général. C'est pour cette raison que la documentation historique relative au profil des emplois des femmes et des hommes n'est pas donnée pour ces nouveaux ministères.

REMERCIEMENTS

La Direction générale de la condition féminine désire remercier tous les administrateurs généraux et leur personnel qui ont collaboré à l'établissement du présent rapport. Elle tient à remercier de façon particulière la Direction des services de dotation du Conseil de gestion pour l'aide et l'appui que celle-ci lui a fournis.

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

I. VUE D'ENSEMBLE

Bien que le nombre total des employé(e)s de la fonction publique ait légèrement diminué au cours de l'année civile 1988, la proportion des femmes a augmenté de 2,1 %. L'augmentation du nombre de femmes fonctionnaires est due surtout à la croissance du nombre d'infirmières et de travailleuses sociales. Toutefois, elle réflète aussi, en partie, les changements qui ont eu lieu dans les catégories où les femmes sont sous-représentées dans des emplois professionnels et techniques tels que ceux d'ingénieur(e)s ou de technicien(ne)s en travaux de génie. La catégorie administrative est un domaine qui offre encore de bonnes possibilités d'emploi pour les femmes comme pour les hommes. On a remarqué une baisse de l'emploi dans les catégories du soutien administratif et de l'exploitation.

Le résumé suivant expose certaines grandes tendances en matière d'emploi permanent ainsi que les secteurs où il faut augmenter les efforts pour obtenir des progrès continus.

II GRANDES TENDANCES PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE

- Bien que l'emploi en général dans la fonction publique ait continué à baisser, il y a eu une augmentation de la proportion de femmes travaillant dans la catégorie scientifique et professionnelle ainsi que dans la catégorie administrative.

- Dans la catégorie scientifique et professionnelle, la proportion des femmes est passée de 38,9 % à 41,1 %, soit une augmentation de 2,2 %. Dans la plupart des cas, les femmes ont enregistré des gains nets dans des groupes à forte concentration de femmes et dans les groupes où les deux sexes sont normalement représentés, notamment celui des infirmières ainsi que celui de la réhabilitation et de la thérapie.

- La proportion des femmes reste toujours inférieure à 20 % dans six des douze groupes professionnels, et elle est inférieure à 10 % dans trois de ces groupes. La nomination de trois femmes à des postes dans le groupe du génie, de l'arpentage et de l'architecture a contribué à augmenter la représentation des femmes de 5 % à 7 % dans ce groupe d'emploi.

- Trois femmes ont été nommées administratrices générales, faisant ainsi passer le nombre de femmes sous-ministres de deux à cinq. Aujourd'hui, les femmes représentent près de 18 % des agent(e)s principaux(ales) d'administration, par rapport à 8 % l'année précédente. Une autre agente principale d'administration a été élevée au rang de sous-ministre en étant nommée vice/présidente de la Commission des accidents de travail.

- La valorisation de la gestion des ressources humaines continue à favoriser une augmentation constante du nombre de femmes occupant des postes d'administration et de gestion au premier échelon et au niveau intermédiaire. En général, les femmes demeurent sous-représentées aux niveaux supérieurs de la plupart des postes d'administration et de gestion. La proportion de femmes travaillant dans la catégorie administrative a augmenté de 5,3 %, et la représentation des femmes a légèrement augmenté, passant de 24,6 % à 25,1 %.

- La hausse de 7,3 % de la proportion des femmes dans la catégorie technique est attribuable à une légère augmentation du nombre de femmes embauchées dans les groupes non traditionnels tels que les travaux de génie et les services des ressources.

III TENDANCES DANS LES EMPLOIS TRADITIONNELS

- Douze femmes seulement comptent parmi les 1 700 employé(e)s permanent(e)s à temps plein faisant partie du groupe des manoeuvres et personnes de métier, catégorie de l'exploitation.

- Quelques ministères comptant un grand nombre de postes dans la catégorie de l'exploitation ont réussi à accroître le nombre de femmes dans cette catégorie au moyen des emplois saisonniers.* Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique Commentaires sur les progrès pour les ministères du Transport, du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, de l'Agriculture ainsi que des Ressources naturelles et de l'Énergie.

* À ce moment, les données concernant les emplois saisonniers ne sont généralement pas disponibles dans la banque de données en raison de facteurs techniques relatifs à la programmation. Toutefois, dans un certain nombre de ministères, la plupart des postes dans la catégorie de l'exploitation sont comblés par des emplois saisonniers. Les employé(e)s saisonnier(ère)s jouissent des mêmes avantages que les employé(e)s permanent(e)s.

- Les emplois saisonniers pour le groupe des manoeuvres et personnes de métiers ont permis l'embauche de plusieurs femmes dans les classes sous-représentées telles que : agent(e) forestier(ère) (une femme), conducteur(trice) à tout faire (une femme), ouvrier(ère) de la construction (quatre femmes), manoeuvre (quinze femmes) et surveillant(e) de l'entretien des parcs (une femme).

- La majorité des femmes occupent toujours des emplois de commis de bureau et de secrétaires. Des 2 379 employé(e)s de la catégorie du soutien administratif, 2 005 sont des femmes (84,3 %). Plus de la moitié des femmes fonctionnaires (56,3 %) se retrouvent dans cette catégorie, qui a enregistré une baisse de 1,3 % depuis 1987.

IV ÉCART SALARIAL

- L'écart entre le salaire annuel moyen des hommes et des femmes a diminué de 0,3 % au cours de l'année dernière.

- Malgré cela, l'écart salarial a augmenté dans 8 des 20 ministères durant la même période. C'est une amélioration par rapport à 1987, où il y a eu une augmentation de l'écart salarial dans 15 des 20 ministères.

- Dans les groupes professionnels suivants, l'écart entre le salaire annuel des hommes et celui des femmes a diminué de 3 % ou plus : dessin et arts graphiques; travaux de génie; sciences physiques; loisirs et culture; préposé(e)s au matériel de bureau, d'informatique et de polycopie; et autres.

- L'écart salarial a augmenté de 3 % ou plus dans les groupes suivants : génie, arpentage et architecture; personnel de laboratoire et médical, services des ressources; et les infirmières.

- Le nombre de femmes qui gagnent 30 000 $ et plus a augmenté de 25,2 %. Le nombre d'hommes ayant un salaire similaire a augmenté de 10,3 %. Les femmes comptent maintenant pour 26 % des employé(e)s qui gagnent ce niveau de salaire ou plus, par rapport à 23,6 % en 1987.

V PRINCIPALES ACTIVITÉS

La Direction générale de la condition féminine a poursuivi ses tentatives et ses efforts pour créer et maintenir un climat de sensibilisation aux problèmes touchant les femmes, en général, et à l'égalité en matière d'emploi, en particulier, tout au long de l'année 1988. À ce titre, la Direction a réalisé les activités suivantes :

- Publication d'ACTION, bulletin sur l'égalité en matière d'emploi dans lequel sont toujours publiés des profils des ministères, des réalisations concrètes dans le domaine de l'égalité en matière d'emploi et des articles sur l'emploi qui intéressent les femmes en général.

- Établissement d'un répertoire des femmes qui occupent un poste non traditionnel dans la fonction publique, documentation distribuée aux conseillers et conseillères en orientation scolaire et à des groupes féminins.

- Affectation de ressources pour aider les ministères à améliorer leurs stratégies d'égalité en matière d'emploi.

- Distribution de feuilles de renseignements et d'articles historiques sur des sujets variés touchant les femmes.

- Présentation d'une série de conférences du midi à Fredericton. Les conférences portaient sur des sujets qui présentent un intérêt particulier pour les femmes. Celles-ci ont été données en français et en anglais.

- Égalité en matière d'emploi : pour des résultats concrets - version mise à jour de la brochure Action positive qui explique le principe et détruit les mythes.

- Service de vidéothèque. Un nombre limité de vidéocassettes, y compris les vidéocassettes des conférences du midi, sont disponibles au public sous forme de prêts.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 1988

La proportion des femmes dans la fonction publique a légèrement augmenté en 1988. Un peu plus de 38 % des postes sont occupés par des femmes. Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne le statut professionnel des femmes dans les domaines suivants :

VI REPRÉSENTATION *

- Le nombre et la proportion de femmes fonctionnaires et leur représentation ont augmenté dans la catégorie scientifique et professionnelle, dans la catégorie technique et dans la catégorie administrative.

- La proportion des femmes dans la catégorie scientifique et professionnelle a enregistré une hausse de 2,2 %. Bien que l'augmentation du nombre de femmes était surtout manifeste dans le groupe des infirmières et celui de la réhabilitation et de la thérapie, les femmes ont aussi enregistré des gains dans les groupes non traditionnels tels que le génie, l'arpentage et l'architecture ainsi que le groupe éducation (non-enseignant).

- Le nombre réel de femmes et leur représentation ont augmenté dans les classes d'emploi non traditionnel suivantes appartenant à la catégorie scientifique et professionnelle :

  - Spécialiste en ressources naturelles (2 femmes de plus en raison de l'embauche de planificatrices des terres de la Couronne)
  - Instructeur(trice) de technologie (3 femmes de plus)
  - Instructeur(trice) de l'enseignement technique (6 femmes de plus)
  - Instructeur(trice) des métiers (1 femme de plus)
  - Agent(e) pédagogique III (2 femmes de plus)
  - Ingénieur(e) (3 femmes de plus)
  - Travailleur(euse) social(e) III, IV et V (5 femmes de plus)
    Bien que les femmes occupent 62,5 % de tous les postes en service social, seulement 11,9 % d'entre elles occupent des postes au niveau supérieur, comparativement à 30,7 % des hommes dans le même domaine.

* Cette vue d'ensemble reflète les pertes et les gains nets relativement au statut professionnel des femmes et pas nécessairement le nombre d'employé(e)s réellement embauché(e)s étant donné que l'attrition pourrait indiquer une diminution du nombre de femmes et de leur représentation, et ce, malgré leur nomination dans des classes d'emploi précises.

- Le nombre réel de femmes et d'hommes fonctionnaires appartenant à la catégorie administrative a légèrement augmenté. Le nombre total et la proportion des femmes ont augmenté dans les classes d'emploi sous-représentées telles que :

  - Agent(e) principal(e) d'administration (2 femmes de plus), y compris la nomination d'une femme au niveau supérieur le plus élevé.

  - Préposé(e) à la comptabilité (2 femmes de plus)

  - Agent(e) du trésor (2 femmes de plus)

  - Vérificateur(trice) de l'impôt provincial (1 femme de plus)

- - Le nombre total de femmes et leur représentation ont augmenté dans la catégorie technique, en partie à cause de la nomination de femmes dans chacune des classes suivantes, où la présence des femmes est très rare :

  - Dessinateur(trice) publicitaire (1 femme de plus)

  - Technicien(ne) des travaux de génie (2 femmes de plus)

  - Agent(e) de l'hygiène et de la sécurité au travail (1 femme de plus)

- Le nombre de femmes et leur représentation ont augmenté dans les groupes professionnels suivants, où elles sont sous-représentées :

  - Éducation (non-enseignant) (7 femmes de plus)

  - Génie, arpentage et architecture (3 femmes de plus)

  - Travaux de génie (2 femmes de plus)

  - Inspection technique (1 femme de plus)

  - Services administratifs (14 femmes de plus)

  - Manoeuvres et personnes de métiers (3 femmes de plus)

- Une première femme a été nommée dans chacune des classes suivantes :

  - Directeur(trice) des ressources naturelles

  - Vérificateur(trice) de l'impôt provincial III

  - Agent(e) principal(e) d'administration V

VII POSSIBILITÉS DE PERFECTIONNEMENT*

- Plusieurs ministères ont permis à certaines de leurs employées de suivre le cours de perfectionnement des gestionnaires s'adressant aux femmes offert par l'University of New Brunswick et le cours Gestion au féminin offert par l'Université de Moncton. En tout, sept femmes fonctionnaires sont inscrites au cours offert par l'University of New Brunswick et 11 autres sont inscrites à celui de l'Université de Moncton.

- Un certain nombre de ministères ont offert aux femmes des possibilités de perfectionnement sous forme de nominations intérimaires, d'affectations provisoires, de participation à des comités et d'autres affectations spéciales.

- Certains ministères ont créé des postes de stagiaires pour les femmes en vertu du Programme de perfectionnement professionnel pour le personnel de soutien administratif de la Partie I des services publics du Conseil de gestion. En 1988, quatre postes de stagiaire ont été créés et trois femmes ont été nommées en permanence à des postes désignés pour la formation et le perfectionnement l'année précédente.

VIII LIGNES DE CONDUITE ET PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI

- Un certain nombre de pratiques progressives ont été établies dans la fonction publique au moyen du processus de négociation collective. Des syndicats tels que l'Association des employés de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick (AEFPNB), qui représente le nouveau groupe des secrétaires, des sténographes et des dactylographes, ont négocié de meilleurs avantages relatifs au congé de maternité afin d'augmenter les prestations d'assurance chômage pour les employées en congé de maternité.

- De plus, la convention collective du groupe susmentionné comprend un protocole d'entente prévoyant que les représentant(e)s de l'employeur rencontrent le Comité de l'AEFPNB sur les femmes et l'égalité pour les fins d'une consultation conjointe sur la question des responsabilités familiales par rapport aux responsabilités professionnelles.

* La formation n'a pas été soulignée car la plupart des possibilités de perfectionnement offertes aux femmes ne découlaient pas de projets lancés en vertu d'un programme d'égalité en matière d'emploi en vue d'augmenter les chances d'avancement des femmes, mais faisaient plutôt partie des cours offerts sur place à tous les employé(e)s.

- Le comité interministériel chargé d'examiner les possibilités de mettre sur pied un service de garderie poursuit son travail. Le comité est présidé par la Direction générale de la condition féminine et formé de représentant(e)s du ministère de la Santé et des Services communautaires et du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

- Le comité sur l'égalité dans les communications gouvernementales, présidé par le Conseil de gestion et formé de représentant(e)s de la Direction générale de la condition féminine, du ministère de l'Approvisionnement et des Services ainsi que du ministère de l'Éducation, a élaboré des lignes directrices qu'il présentera au Conseil de gestion en 1989, aux fins d'approbation.

IX ÉQUITÉ SALARIALE

- Un comité interministériel sur l'équité salariale a été créé. Le comité était présidé par la Direction générale de la condition féminine et formé de représentant(e)s du Conseil de gestion et des ministères des Finances, de la Justice, de la Santé et des Services communautaires ainsi que des Transports. Le rapport et les recommandations du comité relativement à la réalisation de l'équité salariale dans la Partie I des services publics ont été approuvés en principe par le Cabinet. Le rapport constitue le fondement d'un projet de loi qui sera présenté à l'Assemblée législative en 1989.

X CONCOURS DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE, 1988 (du 1er janvier au 31 décembre 1988)

- Dans la catégorie scientifique et professionnelle, la majorité des postes qui ont été dotés par concours et qui ont été attribués à des femmes se situaient dans des groupes d'emploi où les femmes sont traditionnellement concentrées ou dans des groupes où les deux sexes sont normalement représentés.

  - Plus de 71 % de toutes les femmes nommées à des postes de cette catégorie se retrouvent dans les groupes des infirmières, de la réhabilitation et de la thérapie ou de la planification et des ressources.

  - Moins de 9 % de toutes les femmes nommées à des postes de cette catégorie se retrouvent dans des groupes professionnels où elles sont sous-représentées, notamment dans les groupes suivants : ressources naturelles; éducation (non-enseignant); génie, arpentage et architecture; agriculture.

- De tous les postes dotés par concours, 58,4 % ont été attribués à des femmes.

- Dans la catégorie technique, 18,6 % de tous les postes dotés par concours ont été attribués à des femmes. Toutes les nominations, sauf une, ont été faites dans des classes d'emploi où les femmes sont sous-représentées. La moitié des femmes nommées dans cette catégorie se retrouvent dans le groupe des travaux de génie.

- Dans la catégorie administrative, 39,7 % de tous les postes dotés par concours ont été attribués à des femmes.

- Dans la catégorie de l'exploitation, 3,6 % de tous les postes dotés par concours ont été attribués à des femmes, y compris des nominations dans le groupe des manoeuvres et personnes de métier, où les hommes prédominent.

PROFILS DES MINISTÈRES

Le profil des ministères expose le statut professionnel des femmes et des hommes au 31 décembre 1988. Aux fins de comparaison, les statistiques de 1987 sont données entre parenthèses. Elles permettent d'évaluer la mesure dans laquelle la représentation des personnes des deux sexes varie dans chaque ministère.

Depuis la mise en oeuvre de leur plan d'action, les ministères s'efforcent d'augmenter la proportion des femmes dans les catégories professionnelles où elles sont sous-représentées et aux niveaux de responsabilité supérieurs. Ils ont également pris des mesures qui favorisent le recrutement, la formation et la promotion des femmes en vue de réaliser leurs objectifs d'égalité en matière d'emploi.

Les progrès réalisés par chaque ministère sont indiqués à la rubrique Commentaires sur les progrès. On y trouve les progrès ou les changements enregistrés dans le recrutement, la promotion ou la formation des femmes dans les catégories où celles-ci sont peu représentées, plutôt que dans celles où elles sont traditionnellement concentrées. Les commentaires sur les progrès sont fondés sur une analyse des statistiques des ministères et sur des entretiens avec des représentant(e)s des ministères. Ils ont pour objet de résumer les changements survenus dans le statut professionnel des femmes, sans être vraiment exhaustifs.

Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

SALAIRE MOYEN

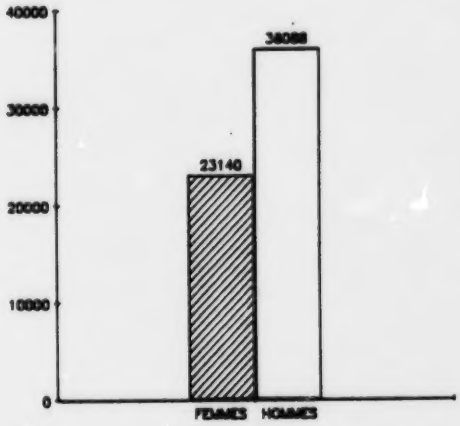

Nombre total d'employé(e)s - 357 (343)
Femmes - 126 (119)
Hommes - 231 (224)

Le salaire des femmes correspond à 64,1 % (62,4%) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	38 (35)	6(5)	13,6 (12,5)
Technique	144 (142)	24(24)	4,3 (14,5)
Administrative	38 (37)	5(5)	11,6 (11,9)
Soutien administratif	2 (2)	88(82)	97,8 (97,6)
Exploitation	4 (4)	0(0)	0,0 (00,0)
Autres	5 (4)	3(3)	37,5 (42,9)

Commentaires sur les progrès

Trois femmes ont été embauchées dans des emplois non traditionnels au moyen de contrats de services personnels. Deux d'entre elles ont réussi à obtenir un poste permanent: l'une à titre d'agente de l'environnement et l'autre, à titre d'agente de la recherche et de la planification.

Deux femmes du soutien administratif continuent à occuper par intérim et à long terme leurs postes de stagiaires. Dans le groupe du soutien administratif, un poste de stagiaire d'un an dans la classe d'emploi cible d'évaluateur(trice) a été établi comme possibilité d'affectation pour une femme. De plus, cinq femmes membres du personnel de soutien administratif ont obtenu l'appui nécessaire pour participer au cours d'évaluation offert par la Direction de l'évaluation.

Ministère de l'Agriculture
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

SALAIRE MOYEN

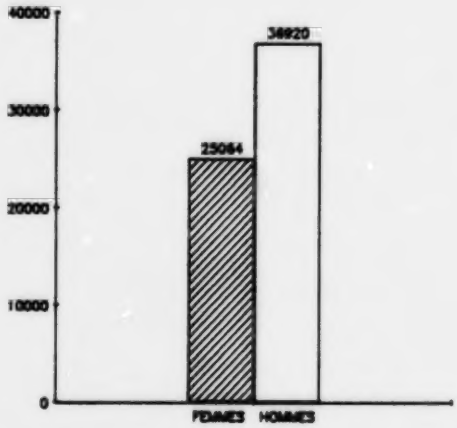

Nombre total d'employé(e)s - 304 (313)
Femmes - 102 (100)
Hommes - 202 (213)

Le salaire des femmes correspond à 67,9 % (67,6 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle 1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	119 (122)	11 (12)	8,5 (9,0)
Technique	31 (38)	16 (13)	34,0 (25,5)
Administrative	22 (22)	4 (2)	15,4 (8,3)
Soutien administratif	4 (4)	62 (64)	93,9 (94,1)
Exploitation	24 (24)	5 (6)	17,2 (20,0)
Autres	2 (3)	4 (3)	66,7 (50,0)

Commentaires sur les progrès

La privatisation de certains services vétérinaires et services d'inspection du bétail laitier en 1988 a entraîné une réduction du nombre de postes de vétérinaires et de technicien(ne)s agricoles au sein du ministère, y compris deux postes occupés par des femmes dans chacune de ces classes d'emploi. Néanmoins, la représentation des femmes a augmenté de 1,7 % et des femmes ont été embauchées dans un certain nombre de classes d'emploi cibles. Une femme a été embauchée à titre d'agente de la recherche et de la planification et deux autres ont été embauchées comme agronomes dans la catégorie technique et professionnelle. Une femme occupe un poste de technicienne agricole dans la catégorie technique. Dans la catégorie de l'exploitation, trois femmes ont été nommées à des postes saisonniers de manoeuvres.

Des femmes ont été embauchées dans un certain nombre d'autres classes d'emploi où leur représentation était faible même si celles-ci n'étaient pas des classes cibles, notamment : dessinateur(trice) publicitaire, technicien(ne) des travaux de génie et préposé(e) à la comptabilité. Outre qu'il ait continué à promouvoir les carrières dans le domaine de l'agriculture auprès des femmes en participant aux activités de planification de carrières dans les écoles, le ministère a encouragé ses employées à s'inscrire à un grand nombre de cours de formation. De plus, il a permis a une employée de suivre le cours de perfectionnement en gestion pour les femmes offert par l'University of New Brunswick.

Ministère de l'Aide au revenu

(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

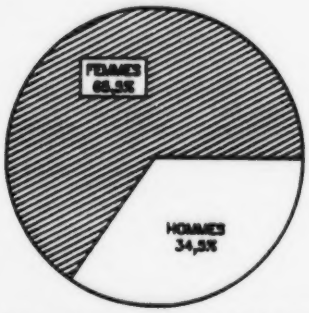

SALAIRE MOYEN

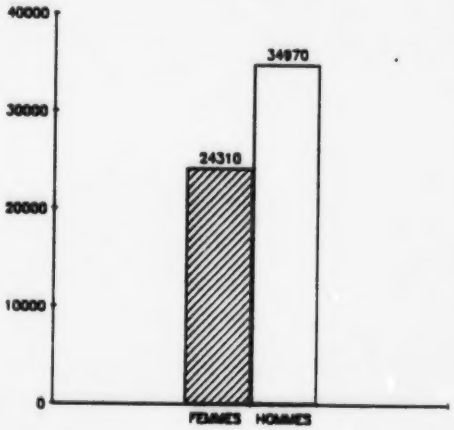

Nombre total d'employé(e)s - 357 (349)
Femmes - 234 (233)
Hommes - 123 (116)

Le salaire des femmes correspond à 69,5 % (67,4 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	82 (74)	36 (25)	30,5 (25,3)
Administrative	29 (29)	10 (13)	25,6 (31,0)
Soutien administratif	12 (12)	184 (191)	93,9 (94,1)
Exploitation	0 (0)	0 (0)	0 (00,0)
Autres	0 (1)	4 (4)	100,0(80,0)

Commentaires sur les progrès

Bien que des objectifs précis n'aient pas été établis, une femme a été nommée au niveau d'agente de la recherche et de la planification à l'échelon supérieur, augmentant ainsi la représentation des femmes dans ce groupe de 14,3 % à 25 %. La création d'une nouvelle classe d'administrateur(trice) de l'aide au revenu a fait passer la représentation des femmes à 33 %. Dix femmes, représentant 28,4 % de toutes les femmes dans la classe, occupent des postes aux échelons supérieurs IV et V. C'est une amélioration par rapport à la représentation de 28,6 % des femmes dans l'ancienne classe d'administrateur(trice) du travail social, dans laquelle aucune femme n'occupait les deux postes les plus élevés.

Quatre femmes ont été détachées à différents postes et 22 femmes ont commencé à occuper des postes intérimaires à long terme. Deux femmes ont suivi le cours Gestion au féminin offert par l'Université de Moncton.

Ministère de l'Approvisionnement et des Services
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

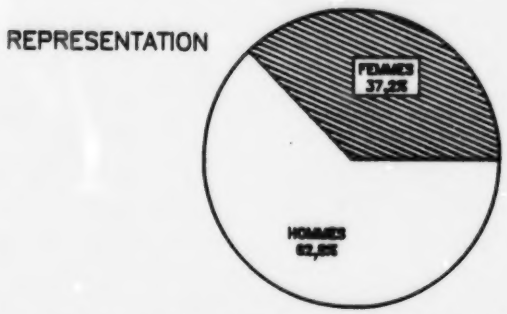

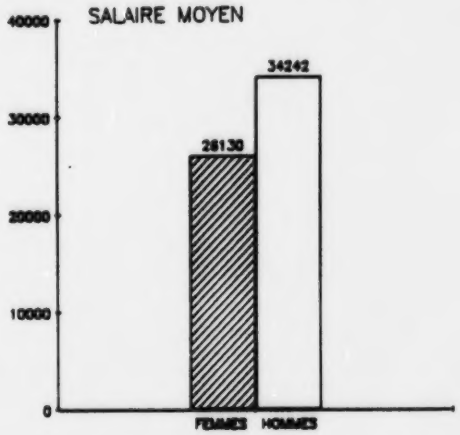

Nombre total d'employé(e)s - 492 (503)
Femmes - 183 (188)
Hommes - 309 (315)

Le salaire des femmes correspond à 76,3 % (71,1 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	17 (18)	2 (3)	10,5 (14,2)
Technique	36 (37)	2 (0)	5,3 (00,0)
Administrative	128 (126)	60 (60)	31,9 (32,3)
Soutien administratif	39 (42)	111 (117)	74,0 (73,5)
Exploitation	87 (91)	6 (6)	6,5 (6,2)
Autres	2 (1)	2 (2)	50,0 (66,6)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie technique, une deuxième femme a été nommée à un échelon supérieur dans le groupe cible des technicien(ne)s de travaux de génie dans le domaine de l'inspection des travaux de construction. Dans la catégorie administrative, quatre femmes ont été promues au niveau supérieur du groupe des systèmes informatiques. Une femme a terminé un cours de formation et a été nommée préposée à la comptabilité. Deux femmes membres du personnel de soutien à échelon supérieur ont été nommées agentes des ressources humaines suite à une expérience d'affectation dans le domaine du personnel. Dans les domaines non traditionnels du groupe de soutien administratif, deux femmes ont été nommées mécanographe d'informatique et deux autres ont été reclassifiées.

Le ministère a sérieusement encouragé l'embauche d'étudiantes grâce à sa participation au programme de collaboration dans le domaine de l'informatique offert à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Bureau du contrôleur
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

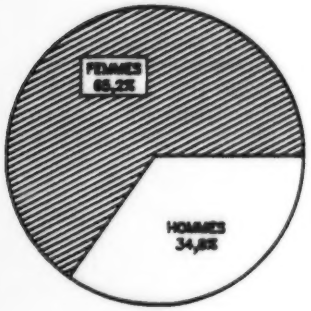

SALAIRE MOYEN

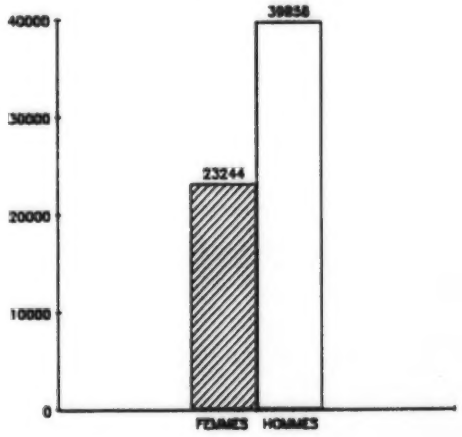

Nombre total d'employé(e)s - 92 (92)
Femmes - 60 (57)
Hommes - 32 (35)

Le salaire des femmes correspond à 58,3 % (56,0 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Administrative	27 (29)	9 (7)	25,0 (19,4)
Soutien administratif	5 (5)	49 (49)	90,7 (90,7)
Autres	0 (1)	2 (1)	100,0 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Le représentation générale des femmes a augmenté de 3,2 %, et deux femmes se sont ajoutées au groupe cible des agent(e)s du trésor. Une femme a été promue à l'échelon le plus élevé du groupe des agent(e)s du trésor et les responsabilités d'une autre femme ont été étendues en raison de sa nomination à titre de directrice adjointe. Depuis deux ans, la représentation des femmes dans la catégorie administrative est passée de 11,8 % à 25 %.

Ministère du Commerce et de la Technologie

(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

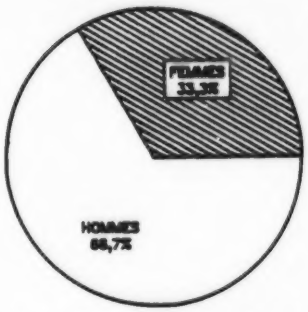

SALAIRE MOYEN

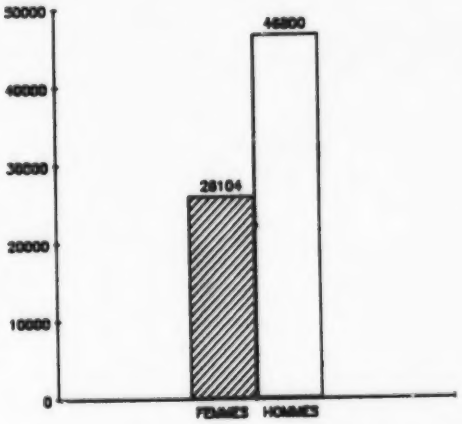

Nombre total d'employé(e)s - 108 (104)
Femmes - 36 (37)
Hommes - 72 (67)

Le salaire des femmes correspond à 55,8 % (57,0 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	59 (55)	6 (7)	9,2 (11,3)
Administrative	10 (11)	3 (4)	23,1 (26,7)
Soutien administratif	1 (0)	25 (24)	96,2 (100,0)
Autres	2 (1)	2 (2)	50,0 (66,7)

Commentaires sur les progrès

Une femme du groupe des agent(e)s de développement industriel, qui compose une grande partie de la catégorie scientifique et professionnelle, a été nommée à un poste intérimaire à l'échelon supérieur. Deux femmes ont été nommées dans ce groupe au moyen des contrats de services personnels. Actuellement, les femmes occupent 7,8 % des postes permanents de cette classe d'emploi. Des femmes du groupe du soutien administratif ont pu acquérir de l'expérience dans le domaine des ressources humaines au moyen de cours de perfectionnement et d'affectations.

Le ministère a déployé des efforts afin d'encourager les femmes à acquérir une formation dans le domaine des affaires, et ce, dans le but d'augmenter le nombre de femmes qualifiées à titre d'agent(e)s de développement industriel. Les initiatives entreprises comprennent la production d'un vidéo traitant des femmes qui ont réussi dans le domaine des affaires ainsi que des cours de formation bilingue s'adressant aux femmes offerts à l'échelle de la province.

Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance

(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

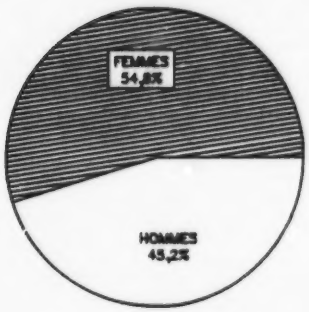

SALAIRE MOYEN

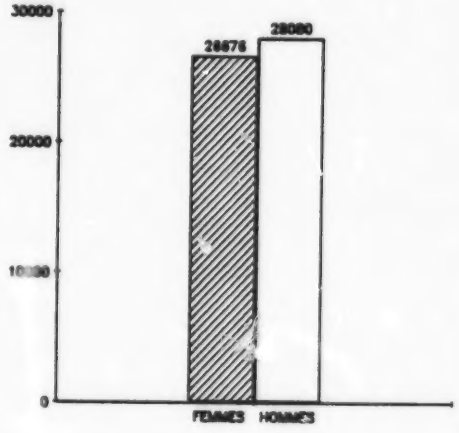

Nombre total d'employé(e)s - 186 (186)
Femmes - 102 (100)
Hommes - 84 (86)

Le salaire des femmes correspond à 95,0 % (91,7 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	18 (20)	66 (62)	78,6 (75,6)
Administrative	17 (17)	3 (2)	15,0 (10,5)
Soutien administratif	2 (1)	19 (23)	90,5 (95,8)
Exploitation	46 (47)	13 (12)	22,0 (20,3)
Autres	1 (1)	1 (1)	50,0 (50,0)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes a augmenté de 1 % et des femmes ont été nommées dans deux classes cibles. Grâce au processus de la reclassification, une femme a été nommée préposé(e) à la réadaptation des alcooliques. Deux femmes ont été embauchées dans le groupe sous-représenté des préposé(e)s au traitement des alcooliques. Une femme occupe temporairement un poste dans la classe cible des préposé(e)s à la buanderie.

La Commission continue à offrir des affectations et des projets spéciaux qui ont déjà profité à un certain nombre de femmes. Une femme a été nommée agente des ressources humaines et elle a aussi été chargée de promouvoir le Programme d'égalité en matière d'emploi, de la Commission.

Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

SALAIRE MOYEN

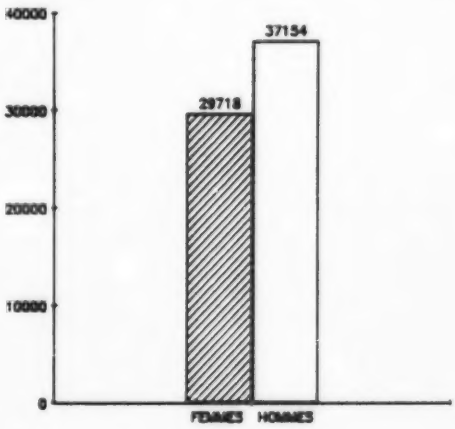

Nombre total d'employé(e)s - 49 (45)
Femmes - 13 (12)
Hommes - 36 (33)

Le salaire des femmes correspond à 80,0 % (68,5) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	0 (0)	1 (2)	100,0 (100,0)
Technique	28 (25)	2 (1)	6,7 (3,8)
Administrative	4 (4)	3 (3)	42,9 (42,9)
Soutien administratif	1 (1)	5 (5)	83,3 (83,3)
Autres	3 (3)	2 (1)	40,0 (25,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie technique, la Commission a engagé une agente de l'hygiène et de la sécurité au travail pour un an. La Commission a continué à offrir des emplois d'été aux étudiantes qui ont terminé un programme d'hygiéniste du travail.

Conseil de gestion
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

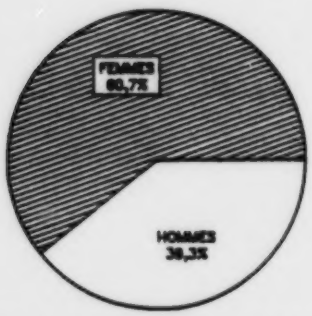

SALAIRE MOYEN

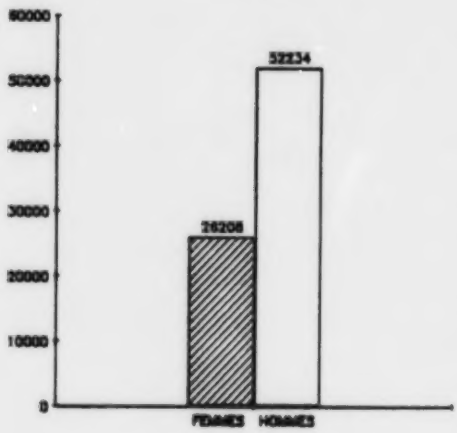

Nombre total d'employé(e)s - 107 (111)
Femmes - 65 (69)
Hommes - 42 (42)

Le salaire des femmes correspond à 50,2 % (52,2 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	1(2)	2 (3)	66,7 (60,0)
Administrative	36 (37)	16 (16)	30,8 (30,2)
Soutien administratif	1 (1)	45 (43)	97,8 (97,7)
Autres	4 (2)	2 (7)	33,3 (77,8)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes a diminué de 1,5 %. Une réorganisation au sein de ce ministère a entraîné la reclassification de plusieurs employé(e)s, y compris dix femmes, dans le groupe des agent(e)s des ressources humaines, où les deux sexes sont normalement représentés. Cela a contribué à réduire le nombre de femmes dans la classe cible des conseiller(ère)s du trésor. La représentation des femmes dans ce groupe est passée de 30 % à 20 %. Une femme de ce groupe a été nommée directrice de l'administration et une autre a été promue conseillère du trésor V.

Le ministère a permis à deux employées de suivre le cours de perfectionnement en gestion pour les femmes offert par l'University of New Brunswick. Un certain nombre de femmes ont acquis de l'expérience en occupant des postes intérimaires à court terme. Une femme a été nommée directrice par intérim pour une période indéfinie.

Ministère de l'Éducation

(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

SALAIRE MOYEN

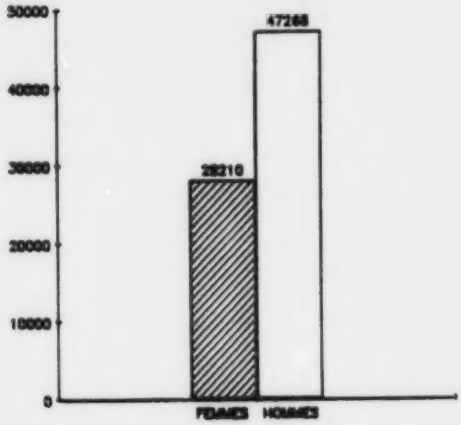

Nombre total d'employé(e)s - 159 (155)
Femmes - 83 (79)
Hommes - 76 (76)

Le salaire des femmes correspond à 59,7 % (59,2%) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	26 (28)	16 (15)	38,1 (34,9)
Technique	2 (2)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	39 (37)	9 (9)	18,8 (19,6)
Soutien administratif	5 (5)	54 (54)	91,5 (91,5)
Exploitation	2 (2)	0 (0)	00,0 (00,0)
Autres	2 (2)	4 (1)	66,7 (33,3)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, trois femmes ont été embauchées dans le groupe cible des agent(e)s pédagogiques, dont l'une a été nommée à l'échelon III. Une autre femme a été reclassifiée de l'échelon II à III dans ce même groupe. Neuf enseignantes ont été détachées au ministère à titre d'agente pédagogique, ce qui leur a permis d'acquérir de l'expérience au niveau du ministère et en administration. Le ministère a continué a offrir des possibilités de perfectionnement, y compris la mutation d'une femme au poste de directrice adjointe, ce qui a contribué à augmenter les possibilités de perfectionnement professionnel pour les femmes. Les femmes ont eu la possibilité de suivre des cours de formation en gestion et d'autres cours connexes grâce au programme de congé d'études du ministère et aux programmes de perfectionnement des ressources humaines du Conseil de gestion.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation

(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

SALAIRE MOYEN

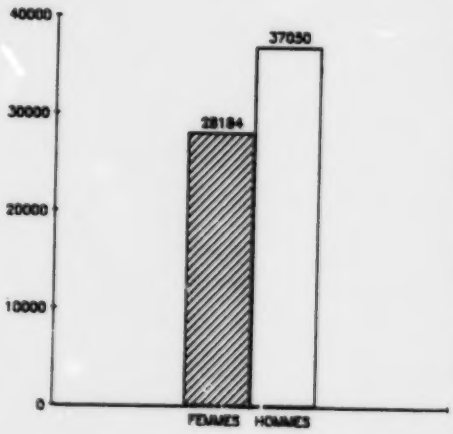

Nombre total d'employé(e)s - 1 006 (1 045)
Femmes - 361 (359)
Hommes - 645 (686)

Le salaire des femmes correspond à 76,1 % (76,8 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	461 (500)	183 (189)	28,4 (27,4)
Technique	3 (3)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	34 (29)	13 (10)	27,7 (25,6)
Soutien administratif	9 (12)	152 (143)	94,4 (92,3)
Exploitation	115 (118)	11 (15)	8,7 (11,3)
Autres	23 (24)	2 (2)	8,0 (7,7)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes au sein du ministère a augmenté de 1,5 %, et des femmes ont été embauchées dans un certain nombre de classes d'emploi cibles telles que instructeur(trice) technique et instructeur(trice) de métier. Quatre femmes ont été nommées agentes pédagogiques II et une autre a été nommée au premier échelon. Toutefois, la représentation des femmes dans ce groupe a diminué légèrement pour se stabiliser à 17 %. Une femme a été embauchée dans le groupe des systèmes informatiques.

Le ministère a offert aux femmes une grande variété d'affectations, de détachements, de projets spéciaux et des postes provisoires de gestion et de surveillance. Par exemple, une femme d'un échelon supérieur a été détachée pour plusieurs mois au poste de directrice d'un collège communautaire et une instructrice a été nommée cheffe de département pour un an.

Les femmes du groupe du soutien administratif ont eu l'occasion d'accepter diverses affectations spéciales, y compris la possibilité pour une femme d'occuper un poste de directrice. En outre, le ministère a permis à plusieurs femmes de suivre des cours de formation spécialisée tels que la Gestion au féminin et différents cours de gestion et de surveillance ainsi que de prendre des congés d'études.

Ministère des Finances
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

SALAIRE MOYEN

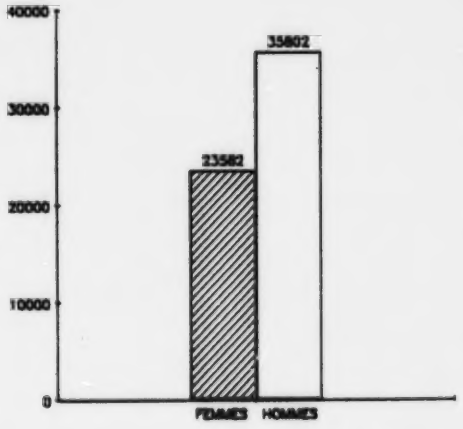

Nombre total d'employé(e)s - 261 (257)
Femmes - 145 (139)
Hommes - 116 (118)

Le salaire des femmes correspond à 65,9 % (67,2%) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	6 (7)	3 (3)	33,3 (30,0)
Administrative	82 (82)	12 (11)	12,8 (11,8)
Soutien administratif	27 (28)	127 (123)	82,5 (81,5)
Autres	1 (1)	3 (2)	75,0 (66,7)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes a augmenté de 1,5 %. Une femme a été nommée dans la classe d'emploi cible de vérificateur(trice) de l'impôt provincial. Une première femme a été promue à l'échelon III dans cette classe professionnelle variable. Ce niveau comporte du travail professionnel avancé.

Le ministère a offert des nominations intérimaires à un certain nombre de femmes du soutien administratif. De plus, il encourage toujours les femmes à participer aux cours de perfectionnement. Un peu plus de la moitié des employé(e)s qui ont suivi des cours du Conseil de gestion étaient des femmes.

Ministère de la Justice

REPRESENTATION

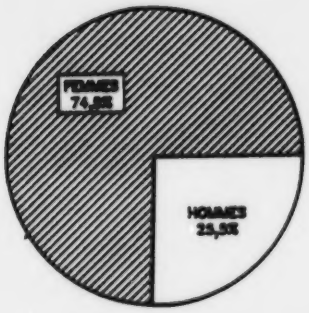

SALAIRE MOYEN

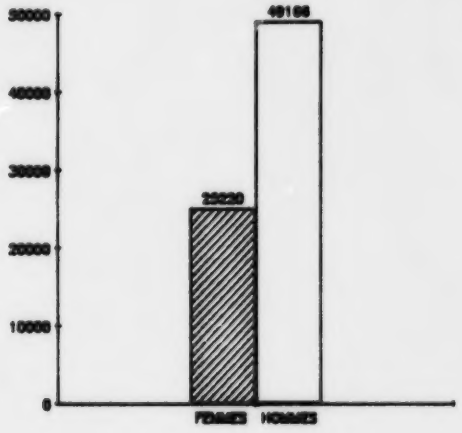

Nombre total d'employé(e)s - 380
Femmes - 283
Hommes - 97

Le salaire des femmes correspond à 51,3 % de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle*	6	8	57,1
Administrative	21	12	36,4
Soutien administratif	7	224	97,0
Autres	63	39	38,2

Commentaires sur les progrès

Le nouveau ministère de la Justice a été créé en 1988. Il englobe seulement certaines des composantes de l'ancien ministère de la Justice, soit les services juridiques, les poursuites publiques, la réforme du droit, l'aide juridique, les services à la justice, les tribunaux, les assurances, les services d'enregistrement, les affaires corporatives et fiduciaires et les services à la consommation. Il conserve les objectifs d'égalité en matière d'emploi qui sont pertinents au nouveau ministère. Deux femmes ont été nommées agente d'administration et trois autres ont été nommées dans le groupe des conseiller(ère)s juridiques, qui était auparavant le groupe des avocat(e)s. Les femmes représentent actuellement 29 % des conseiller(ère)s juridiques, par rapport à 24 % il y a deux ans.

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

SALAIRE MOYEN

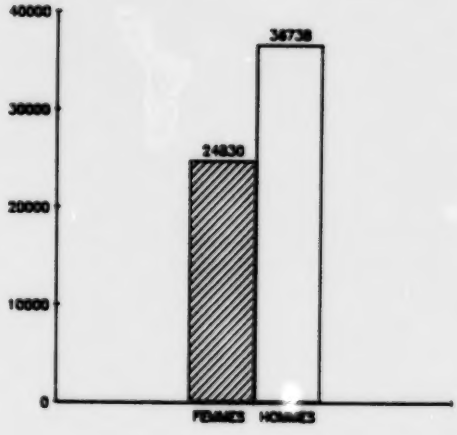

Nombre total d'employé(e)s - 101 (101)
Femmes - 34 (34)
Hommes - 67 (67)

Le salaire des femmes correspond à 67,6 % (71,4 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	30 (26)	5 (6)	14,3 (18,8)
Technique	14 (17)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	11 (11)	3 (2)	21,4 (15,4)
Soutien administratif	3 (3)	25 (25)	89,3 (89,3)
Exploitation	8 (8)	0 (0)	00,0 (00,0)
Autres	1 (2)	1 (1)	50,0 (33,3)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, une femme a été promue à la classe des agent(e)s de recherche et de planification. La représentation des femmes dans ce groupe est de moins de 13 %. Une femme a aussi été nommée spécialiste en ressources historiques.

Dans les classes cibles telles que les agent(e)s des prêts aux pêcheurs , aucune femme n'a été nommée.

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

SALAIRE MOYEN

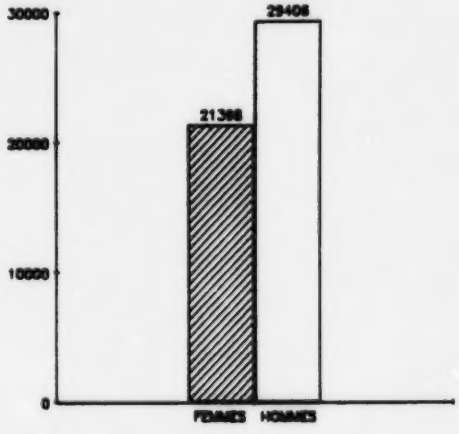

Nombre total d'employé(e)s - 847 (823)
Femmes - 162 (158)
Hommes - 685 (665)

Le salaire des femmes correspond à 72,8 % (74,8 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	107 (104)	5 (3)	4,5 (2,8)
Technique	299 (301)	11 (10)	3,5 (3,2)
Administrative	46 (38)	6 (5)	11,5 (11,6)
Soutien administratif	12 (14)	135 (136)	91,8 (90,7)
Exploitation	219 (204)	3 (2)	1,4 (1,0)
Autres	2 (4)	2 (2)	50,0 (33,3)

Commentaires sur les progrès

Des femmes ont été embauchées dans plusieurs classes cibles. Dans la catégorie administrative, une première femme a été nommée au poste de directrice des ressources naturelles à titre de directrice des terres de la Couronne. Une femme a été nommée technicienne en travaux de génie, augmentant ainsi la représentation des femmes de 19,4 % à 21,2 %. À la suite d'une affectation de perfectionnement, une agente des services administratifs à l'échelon supérieur a été reclassifiée comme agente de la recherche et de la planification. C'est la première femme a être nommée dans ce groupe. Dans la catégorie de l'exploitation, cinq femmes ont obtenu des emplois saisonniers à titre de manoeuvres.

Des femmes ont été nommées dans un certain nombre de classes d'emploi non traditionnel dans des domaines non cibles. Une deuxième agente forestière permanente a été nommée et deux femmes ont été embauchées comme planificatrice des terres de la Couronne (spécialiste des ressources naturelles). Neuf femmes ont obtenu des contrats de services personnels dans divers domaines spécialisés des ressources naturelles.

Le ministère a permis à deux employées de suivre le cours de perfectionnement en gestion pour les femmes offert par l'Université du Nouveau-Brunswick. Des employées ont participé à des journées de planification de carrière dans les écoles afin de sensibiliser les femmes aux emplois existants dans le domaine forestier.

Ministère de la Santé et des Services communautaires
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

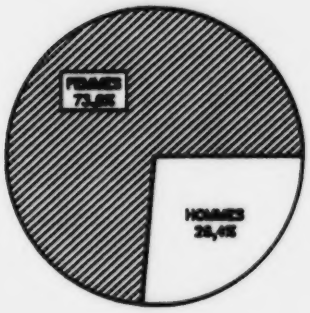

SALAIRE MOYEN

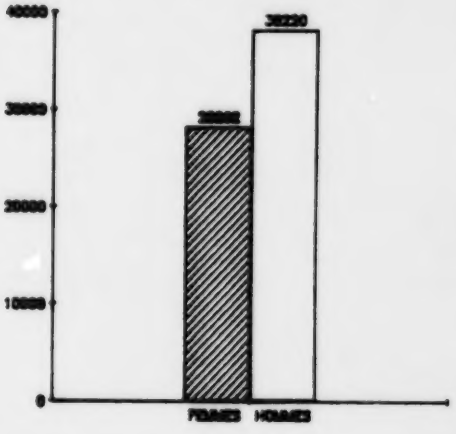

Nombre total d'employé(e)s - 1 241 (1 204)
Femmes - 913 (872)
Hommes - 328 (332)

Le salaire des femmes correspond à 73,9 % (72,2 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	202 (204)	512 (470)	71,7 (69,7)
Technique	32 (33)	2 (2)	5,9 (5,7)
Administrative	59 (61)	52 (48)	46,8 (44,0)
Soutien administratif	10 (11)	259 (258)	96,3 (95,9)
Exploitation	24 (22)	84 (87)	77,8 (79,8)
Autres	1 (1)	4 (7)	80,0 (87,5)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, deux femmes se sont ajoutées à l'effectif de la classe cible des travailleur(se)s sociaux (ales) de niveau III. Cette classe suppose un rôle accru de surveillance et de gestion. De plus, le nombre de femmes aux échelons supérieurs IV et V a augmenté de 4.

Le ministère a permis à plusieurs femmes de suivre des cours de gestion et de perfectionnement en administration. Des possibilités de perfectionnement à court terme, tels que des détachements, ont été profitables pour 92 employées. Plusieurs femmes ont pu acquérir une expérience de surveillance à long terme à des échelons supérieurs de gestion et de surveillance au moyen d'affectations intérimaires.

Ministère du Solliciteur général

REPRESENTATION

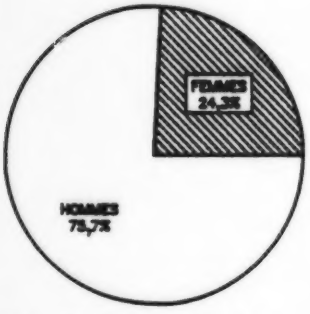

SALAIRE MOYEN

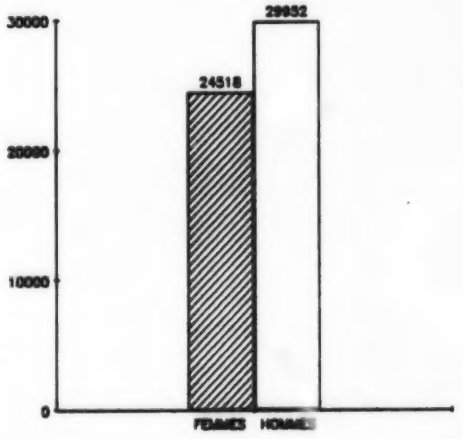

Nombre total d'employé(e)s - 622
Femmes - 151
Hommes - 471

Le salaire des femmes correspond à 81,9 % de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	42	30	41,7
Technique	1	0	0,0
Administrative	67	6	8,2
Soutien administratif	130	81	38,4
Exploitation	227	32	12,4
Autres	4	2	33,3

Commentaires sur les progrès

Créé en 1988, le ministère est en grande partie composé de la Direction de l'application des lois, des services correctionnels et de la Direction des shérifs-coroners de l'ancien ministère de la Justice. Bien que l'on ait maintenu les objectifs numériques dans la classe des shérifs-coroners, d'autres objectifs ont été formulés dans la classe des services correctionnels. Plusieurs femmes ont été nommées à des postes permanents à titre d'agentes des services correctionnels et agentes de probation et de libération conditionnelle. La représentation des femmes dans ces groupes a augmenté de façon continue et s'est stabilisée à 10,5 % et 34,9 % respectivement. Une femme a été nommée représentante du programme d'égalité en matière d'emploi au sein de la Direction des services correctionnels.

Le ministère a permis à ses employées de participer à une grande variété de possibilités de perfectionnement, notamment : une femme shérif-coroner adjointe a été nommée shérif-coroner intérimaire et 13 femmes de la Direction des services correctionnels ont profité d'affectations spéciales, de détachements et de postes intérimaires. Dans les domaines de l'administration, de l'élaboration des lignes directrices, de la planification et de l'évaluation, quatre femmes ont bénéficié d'affectations de perfectionnement. Une femme a été nommée directrice des ressources humaines et une travailleuse sociale a été nommée à un poste d'agente de la recherche et de la planification à un échelon supérieur.

Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

SALAIRE MOYEN

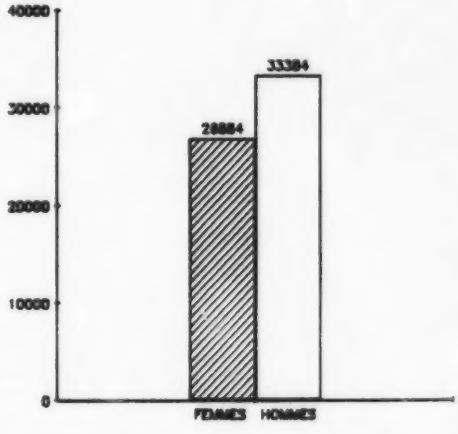

Nombre total d'employé(e)s - 299 (310)
Femmes - 118 (118)
Hommes - 181 (192)

Le salaire des femmes correspond à 80,5 % (82,1 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	51 (52)	22 (22)	30,1 (29,7)
Technique	31 (33)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	35 (36)	17 (19)	32,7 (34,5)
Soutien administratif	7 (9)	74 (71)	91,4 (88,8)
Exploitation	56 (61)	1 (1)	1,8 (1,6)
Autres	1 (1)	4 (5)	80,0 (83,3)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, une femme a été embauchée dans la classe d'emploi cible d'agent(e) de la recherche et de la planification. Une première femme a été nommée agente du développement industriel. La représentation des femmes dans ce groupe est donc de 12,5 %. Dans la catégorie administrative, une femme a été reclassifiée à un niveau supérieur dans la classe d'emploi des agent(e)s du personnel et une autre femme a été nommée au premier échelon. Des femmes ont obtenu des emplois saisonniers dans la catégorie de l'exploitation : quatre à titre de manoeuvres et une comme surveillante de l'entretien des parcs.

Une femme a été nommée à un poste de stagiaire à titre d'agente de la promotion touristique. Un questionnaire a été distribué aux employées afin d'identifier celles qui désirent postuler un emploi non traditionnel. Le ministère a permis à une femme de suivre le cours de perfectionnement en gestion pour les femmes offert par l'University of New Brunswick.

Ministère des Transports

(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

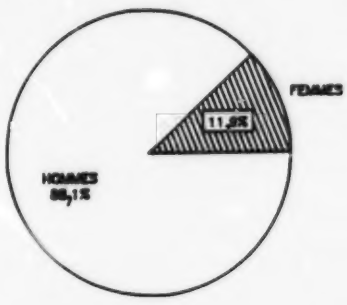

SALAIRE MOYEN

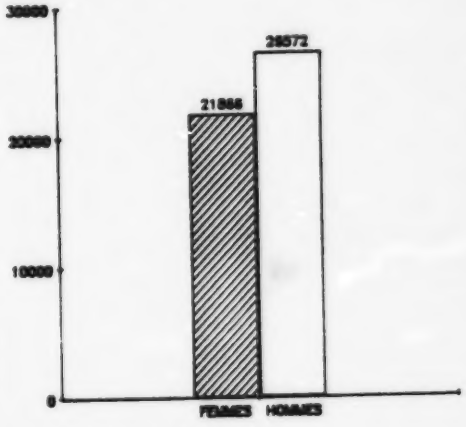

Nombre total d'employé(e)s - 2 040 (2 064)
Femmes - 244 (250)
Hommes - 1 799 (1 814)

Le salaire des femmes correspond à 82,3 % (84,6) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	76 (77)	9 (7)	10,6 (8,3)
Technique	215 (210)	9 (12)	4,0 (5,4)
Administrative	70 (69)	15 (12)	17,6 (14,8)
Soutien administratif	95 (91)	206 (214)	68,4 (70,2)
Exploitation	1 342 (1 366)	3 (3)	0,2 (0,2)
Autres	1 (1)	2 (2)	66,7 (66,7)

Commentaires sur les progrès

Le ministère a embauché trois femmes à titre d'ingénieures dans la catégorie scientifique et professionnelle, augmentant ainsi la représentation des femmes dans ce groupe de 6,4 % à 9 %. Dans la catégorie administrative, une femme a été nommée dans la classe des agent(e)s du personnel et deux femmes de la classe du soutien administratif ont accepté des postes de stagiaire. Deux agentes des services administratifs ont été nommées au poste d'agente d'administration par intérim. Après avoir acquis de l'expérience grâce à un poste de stagiaire, une première femme a été nommée agente d'exécution des règlements régissant les véhicules commerciaux, emploi non traditionnel de la classe du soutien administratif. Sept femmes ont obtenu des postes saisonniers dans la catégorie de l'exploitation, soit quatre à titre d'ouvrières de la construction et trois comme manoeuvres. Le ministère continue à encourager les femmes à postuler les emplois non traditionnels et à offrir des cours de formation à ses employées.

Ministère du Travail
(Les statistiques pour 1987 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

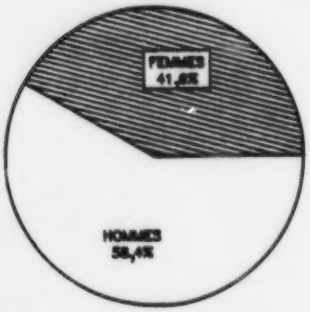

SALAIRE MOYEN

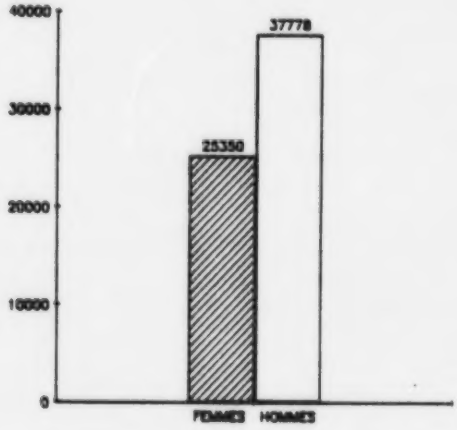

Nombre total d'employé(e)s - 214 (206)
Femmes - 89 (80)
Hommes - 125 (126)

Le salaire des femmes correspond à 67,1 % (66,4) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1988)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	6 (7)	12 (9)	66,7 (56,3)
Technique	1 (1)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	26 (22)	10 (9)	27,8 (29,0)
Soutien administratif	2 (2)	59 (55)	96,7 (96,5)
Autres	90 (94)	8 (7)	8,2 (6,9)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, une femme a été nommée surintendante des pensions dans le groupe cible des agent(e)s principaux(ales) d'administration. Une femme a été nommée dans le groupe cible des analystes en informatique. Le nombre de femmes agentes des relations industrielles a augmenté de un et une femme a été promue directrice. Plusieurs femmes ont participé à des cours de formation en gestion et en surveillance.

RAPPORTS ET TABLEAUX STATISTIQUES

A. Dans l'ensemble de la fonction publique

B. Par ministère

Les statistiques figurant dans les tableaux suivants ont été établies pour l'année civile, et elles s'appliquent aux employé(e)s permanent(e)s de la fonction publique. Elles ont été communiquées au Bureau du contrôleur par les ministères mêmes.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 1

NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S PERMANENT(E)S DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK DE DÉCEMBRE 1980 A DÉCEMBRE 1988

Année	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Total
1988	5 760	3 560	9 320
1987	5 840	3 488	9 328
1986	5 927	3 635	9 562
1985	5 851	3 479	9 330
1984	5 894	3 486	9 380
1982	5 902	3 416	9 318
1980	5 665	3 156	8 821

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 2

ÂGE MOYEN ET ANNÉES DE SERVICE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE
31 DÉCEMBRE 1987 ET 31 DÉCEMBRE 1988

CATÉGORIE	ÂGE MOYEN				MOYENNE DES ANNÉES DE SERVICE **			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987
Scientifique et professionnelle	42	42	38	38	12	12	8	8
Technique	42	42	37	36	15	14	8	8
Administrative	45	44	38	38	14	13	9	9
Soutien administratif	41	40	38	37	10	10	10	10
Exploitation	46	46	39	39	11	11	10	10
Autres *	46	47	40	39	10	11	9	9
Pour l'ensemble	44	44	38	38	12	12	9	9

* La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'il est indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

** Le service au sein de la fonction publique signifie un emploi continu à partir de la date à laquelle débute une période de travail ininterrompue, y compris les absences dues à des congés autorisés et à une cessation de service conditionnelle. Une interruption de service à partir de laquelle il faut recommencer à calculer la date, selon les règlements applicables aux employé(e)s non syndiqué(e)s, est une période de 45 jours ou plus, ou toute période définie dans les conventions collectives, à l'exclusion des périodes pendant lesquelles les employé(e)s saisonniers(ières) sont sans travail.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES EMPLOYÉ(E)S DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
AU 31 DÉCEMBRE 1986, 1987, 1988

CATÉGORIE	déc. 1988 Tous les hommes (%)	déc. 1988 Toutes les femmes (%)	déc. 1987 Toutes les femmes (%)	déc. 1986 Toutes les femmes (%)
Scientifique et professionnelle	23,5	26,5	25,3	24,5
Technique	14,5	1,9	1,8	1,5
Administrative	14,4	7,8	7,6	6,1
Soutien administratif	6,5	56,3	57,6	57,7
Exploitation	37,4	4,4	4,7	5,9
Autres *	3,7	3,1	3,0	4,2

* La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE
TABLEAU 4

LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
REPRÉSENTATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE
AU 31 DÉCEMBRE 1982, 1984, 1986, 1987 ET 1988

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	1982		1984		1986		1987		1988	
	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes
Scientifique et professionnelle	64,9	35,1	63,7	36,3	61,4	38,6	61,1	38,9	58,9	41,1
Technique	94,4	05,6	94,0	06,0	93,9	6,1	93,1	6,9	92,7	7,3
Administrative	81,6	18,4	78,0	22,0	76,0	24,0	75,4	24,6	74,9	25,1
Soutien administratif	15,8	84,2	16,4	83,6	16,2	83,8	16,6	83,4	15,7	84,3
Exploitation	88,9	11,1	89,2	10,8	91,2	8,8	93,0	7,0	93,2	6,8
Autres*	*	*	*	*	66,5	33,5	67,7	32,3	66,1	33,9
TOTAL	63,2	36,8	62,8	37,2	62,0	38,0	62,6	37,4	61,8	38,2

* Les données ne sont pas disponibles avant 1985. La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 5

REPRÉSENTATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET GROUPE D'EMPLOI
AU 31 DÉCEMBRE 1986, 1987, 1988

CATÉGORIE/GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1988 Hommes (nombre)		Femmes (nombre)		Représentation 1988 Femmes %	1987 Femmes %	1986 Femmes %
	(Les données de 1987 sont entre parenthèses)						
CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE							
Médecine et art dentaire	11	(13)	2	(2)	15,4	13,3	13,3
Sciences infirmières	3	(3)	226	(209)	98,7	98,6	99,1
Sciences physiques	23	(51)	4	(7)	14,8	12,1	13,3
Richesses naturelles *	85	(45)	4	(1)	4,5	2,2	2,2
Planification et ressources	186	(190)	101	(99)	35,2	34,3	34,9
Éducation (enseignant)	351	(404)	148	(157)	29,7	28,0	26,7
Éducation (non-enseignant)	143	(128)	38	(31)	21,0	19,5	20,5
Génie, arpentage et architecture	133	(134)	10	(7)	7,0	5,0	4,1
Réhabilitation et thérapie	306	(300)	388	(345)	55,9	53,5	51,4
Loisirs et culture	18	(20)	6	(6)	25,0	23,1	21,4
Agriculture	72	(73)	17	(18)	19,1	19,8	19,0
Médecine vétérinaire**	23	(26)	0	(2)	0,0	7,1	7,1
SOMMAIRE	1 354	(1 387)	944	(884)	41,1	38,9	38,6

* Autrefois appelé Sciences forestières. L'augmentation du nombre de femmes et d'hommes dans cette catégorie reflète la reclassification de certain(e)s employé(e)s dans les classes d'emploi telles que les géologues, les biologistes de la faune/ichtyobiologistes et les planificateur(trice)s des terres de la Couronne dans la classe d'emploi des spécialistes des ressources naturelles. La diminution du nombre d'employé(e)s à cause de cette reclassification est évidente dans le groupe des services physiques.

** En raison de la privatisation de certains services vétérinaires, le nombre de vétérinaires a diminué.

TABLEAU 5 (suite)

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1988 Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Représentation 1988 Femmes %	1987 Femmes %	1986 Femmes %
	(Les données de 1987 sont entre parenthèses)				
CATÉGORIE TECHNIQUE					
Personnel médical et personnel de laboratoire	6 (7)	15 (13)	71,4	65,0	62,5
Dessin et arts graphiques	53 (52)	6 (6)	10,2	10,3	8,9
Travaux de génie	304 (297)	16 (14)	5,0	4,5	4,2
Services de ressources	292 (308)	3 (4)	1,0	1,3	0,9
Inspection technique	182 (179)	26 (25)	12,5	12,3	11,3
Brevet industriel *					
SOMMAIRE	837 (843)	66 (62)	7,3	6,9	6,1
CATÉGORIE ADMINISTRATIVE					
Services administratifs	828 (808)	278 (264)	25,1	24,6	24,0
SOMMAIRE	828 (808)	278 (264)	25,1	24,6	24,0

* Les données relatives à ce groupe ne sont pas encore programmées dans la catégorie technique.

TABLEAU 5 (suite)

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1988 Hommes (nombre)	1988 Femmes (nombre)	Représentation 1988 Femmes %	1987 Femmes %	1986 Femmes %
	(Les données de 1987 sont entre parenthèses)				
CATÉGORIE DU SOUTIEN ADMINISTRATIF					
Commis aux écritures et aux règlements	250 (261)	974 (962)	79,6	78,7	79,1
Patrouille routière*	83 (98)	3 (4)	3,5	3,9	3,4
Secrétariat	2 (4)	918 (930)	99,8	99,6	99,6
Mécanographie, polycopie et traitement des données	36 (36)	45 (52)	55,6	59,1	59,8
Sténographes judiciaires	3 (2)	65 (62)	95,6	96,9	96,8
SOMMAIRE	374 (401)	2 005 (2 010)	84,3	83,4	83,8
CATÉGORIE DE L'EXPLOITATION					
Services d'établissement	89 (89)	29 (36)	24,6	28,0	31,0
Soins en établissement	259 (263)	116 (117)	30,9	30,8	37,2
Manoeuvres et personnes de métier	1 689 (1 708)	12 (9)	0,7	0,5	0,5
Manoeuvres et personnes de métier (surveillance)	118 (122)	0 (0)	0,8	0,0	0,0
SOMMAIRE	2 155 (2 181)	157 (163)	6,8	7,0	8,8

* La diminution du nombre d'employé(e)s dans ce groupe reflète l'annonce de l'abolition de la Patrouille routière au début de l'année 1989. Par conséquent, le nombre total d'hommes dans cette catégorie a diminué et la représentation des femmes a augmenté.

TABLEAU 5 (suite)

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1988 Hommes (nombre)	1988 Femmes (nombre)	Représentation 1988 Femmes %	1987 Femmes %	1986 Femmes %
	(Les données de 1987 sont entre parenthèses)				
CATÉGORIE					
AUTRES*	213 (220)	109 (105)	33,9	32,3	33,5
SOMMAIRE	213 (220)	109 (105)	33,9	32,3	33,5
TOTAL	5 760 (5 840)	3 560 (3 488)	38,2	37,4	38,0

* La catégorie AUTRES comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 6

SALAIRE ANNUEL MOYEN PAR CATÉGORIE ET GROUPE D'EMPLOI
AU 31 DÉCEMBRE 1986, 1987, 1988

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes	Femmes			
	$	$	%	%	%
	1988		1988	1987	1986
CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE					
Médecine et art dentaire	79 742	78 052	97,9	95,5	99,1
Sciences infirmières	32 864	31 798	96,8	124,1	107,6
Sciences physiques	41 002	40 924	99,8	91,5	82,6
Ressources naturelles	40 378	33 410	82,7	80,4	75,8
Planification et ressources	41 652	37 388	89,8	90,9	89,2
Éducation (enseignant)	38 324	34 268	89,4	90,0	91,9
Éducation (non-enseignant)	47 606	45 474	95,5	93,5	95,8
Génie, arpentage et architecture	42 354	32 422	76,6	81,1	79,0
Réhabilitation et thérapie	34 996	30 862	88,2	86,5	88,2
Loisirs et culture	38 298	41 028	107,1	104,3	102,8
Agriculture	39 832	37 284	93,6	92,6	91,3
Médecine vétérinaire*	49 270	-	-	96,9	97,4
POUR L'ENSEMBLE	40 170	33 254	82,8	81,7	84,2

* Aucune femme ne faisait partie du groupe Médecine vétérinaire au 31 décembre 1988. Le nombre d'employé(e)s dans ce groupe a diminué en raison de la privatisation de certains services.

TABLEAU 6 (suite)

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes	Femmes			
	$	$	%	%	%
	1988		1988	1987	1986
CATÉGORIE TECHNIQUE					
Personnel médical et personnel de laboratoire	32 318	28 626	88,6	98,0	95,1
Dessin et arts graphiques	25 194	25 506	101,2	95,0	95,8
Travaux de génie	29 276	27 352	93,4	89,1	88,5
Services des ressources	28 834	23 686	82,1	85,1	82,2
Inspection technique	33 098	29 276	88,5	85,6	84,5
POUR L'ENSEMBLE	29 718	28 054	94,4	93,0	93,3
CATÉGORIE ADMINISTRATIVE					
Services administratifs	44 174	37 180	84,2	84,0	83,2
POUR L'ENSEMBLE	44 174	37 180	84,2	84,0	83,2
CATÉGORIE DU SOUTIEN ADMINISTRATIF					
Commis aux écritures et aux règlements	24 544	21 944	89,4	88,1	86,6
Patrouille routière	29 042	28 756	99,0	98,6	98,0
Secrétariat	20 696	19 630	94,8	110,6	101,9
Mécanographie, polycopie et traitement des données	23 426	19 656	83,9	79,7	81,3
Sténographes judiciaires	21 580	21 658	100,4	98,4	98,5
POUR L'ENSEMBLE	25 402	20 826	82,0	79,4	81,0

TABLEAU 6 (suite)

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes $	Femmes %	%	%	%
	1988		1988	1987	1986
CATÉGORIE DE L'EXPLOITATION					
Services d'établissement	19 682	19 266	97,9	95,5	96,8
Soins en établissement	25 402	22 308	87,8	88,3	86,0
Manoeuvres et personnes de métier	24 076	23 816	98,9	100,9	101,9
Manoeuvres et personnes de métier (surveillance)	26 780	-	-	-	-
POUR L'ENSEMBLE	24,206	21,892	90,4	91,8	90,7
CATÉGORIE AUTRES *					
	46 176	33 826	73,3	70,7	65,0
POUR L'ENSEMBLE	46,176	33,826	73,3	70,7	65,0
TOUTES LES CATÉGORIES	32 526	25 974	79,6	79,7	77,6

* La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 7

REPRÉSENTATION PAR ÉCHELLE SALARIALE
AU 31 DÉCEMBRE 1986, 1987 ET 1988

Échelle salariale	déc. 1988 Hommes (nombre)	déc. 1988 Femmes (nombre)	déc. 1988 Femmes (%)	déc. 1988 Tous les hommes (%)	déc. 1988 Toutes les femmes (%)	déc. 1987 Toutes les femmes (%)	déc. 1986 Toutes les femmes (%)
Jusqu'à 9 999 $	5	27	84,4	0,1	0,8	0,7	0,0
10 000 $ - 14 999 $	5	44	89,8	0,1	1,2	2,7	1,9
15 000 $ - 19 999 $	154	867	84,9	2,7	24,4	33,9	37,6
20 000 $ - 24 999 $	1 567	1 161	42,6	27,2	32,6	28,2	28,4
25 000 $ - 29 999 $	1 226	477	28,0	21,3	13,4	11,8	13,0
TOTAL PARTIEL	2 957	2 576	46,6	51,3	72,4	77,5	80,9
30 000 $ - 34 999 $	981	530	35,1	17,0	14,9	12,5	13,6
35 000 $ - 39 999 $	688	251	26,7	11,9	7,1	5,6	2,8
40 000 $ - 44 999 $	378	94	19,9	6,6	2,6	2,2	1,7
45 000 $ - 49 999 $	293	55	15,8	5,1	1,5	1,3	0,7
50 000 $ - et plus	463	54	10,4	8,0	1,5	0,9	0,3
TOTAL PARTIEL	2 803	984	26,0	48,7	27,6	22,5	19,1
TOTAL	5 760	3 560	38,2	100,0	100,0	100,0	100,0

PAR MINISTÈRE

TABLEAU 8

REPRÉSENTATION
AU 31 DÉCEMBRE 1988
(Les données de 1987 sont présentées entre parenthèses)

Ministère	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Affaires municipales et Environnement	231 (224)	126 (119)	35,3 (34,7)
Agriculture	202 (213)	102 (100)	33,6 (31,9)
Aide au revenu	123 (116)	234 (233)	65,5 (66,8)
Approvisionnement et Services	309 (315)	183 (188)	37,2 (37,3)
Bureau du contrôleur	32 (35)	60 (57)	65,2 (62,0)
Commerce et Technologie	72 (67)	36 (37)	33,3 (35,6)
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	84 (86)	102 (100)	54,8 (53,8)
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail	36 (33)	13 (12)	26,5 (26,7)
Conseil de gestion	42 (42)	65 (69)	60,7 (62,2)
Éducation	76 (76)	83 (79)	52,2 (51,0)
Enseignement supérieur et Formation	645 (686)	361 (359)	35,9 (34,4)
Finances	116 (118)	145 (139)	55,6 (54,1)
Justice*	97 -	283 -	74,5 -
Pêches et Aquaculture	67 (67)	34 (34)	33,7 (33,7)
Ressources naturelles et Énergie	685 (665)	162 (158)	19,1 (19,2)

PAR MINISTÈRE

TABLEAU 8 (suite)

REPRÉSENTATION
AU 31 DÉCEMBRE 1988
(Les données de 1987 sont présentées entre parenthèses)

Ministère	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Santé et Services communautaires	328 (332)	913 (872)	73,6 (72,4)
Solliciteur général*	471 -	151 -	24,3 -
Tourisme, Loisirs et Patrimoine	181 (192)	118 (118)	39,5 (38,1)
Transports	1 799 (1 814)	244 (250)	11,9 (12,1)
Travail	125 (126)	89 (80)	41,6 (38,8)

*Nouveaux ministères créés en 1988

PAR MINISTÈRE

TABLEAU 9

SALAIRE MOYEN
AU 31 DÉCEMBRE 1986, 1987,1988

MINISTÈRE	SALAIRE ANNUEL MOYEN 1988		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes $	Femmes $	% 1988	% 1987	1986
Affaires municipales et Environnement	36 088	23 140	64,1	62,4	64,3
Agriculture	36 920	25 064	67,9	67,6	68,0
Aide au revenu	34 970	24 310	69,5	67,4	69,4
Approvisionnement et Services	34 242	26 130	76,3	71,1	76,4
Bureau du contrôleur	39 858	23 244	58,3	56,0	58,8
Commerce et Technologie	46 800	26 104	55,8	57,0	57,4
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	28 080	26 676	95,0	91,7	95,1
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail	37 154	29 718	80,0	68,5	71,9
Conseil de gestion	52 234	26 208	50,2	52,3	55,0
Éducation	47 268	28 210	59,7	59,2	60,7
Enseignement supérieur et Formation	37 050	28 184	76,1	76,8	79,0
Finances	35 802	23 582	65,9	67,2	68,9
Justice*	49 166	25 220	51,3	-	-
Pêches et Aquaculture	36 738	24 830	67,6	71,4	68,4

TABLEAU 9 (suite)

MINISTÈRE	SALAIRE ANNUEL MOYEN 1988		SALAIRE MOYEN DES FEMMES par rapport à celui des hommes		
	Hommes $	Femmes $	% 1988	% 1987	1986
Ressources naturelles et Énergie	29 406	21 398	72,8	74,8	77,7
Santé et Services communautaires	38 220	28 262	73,9	72,2	74,3
Solliciteur général*	29 952	24 518	81,9	-	-
Tourisme, Loisirs et Patrimoine	33 384	26 884	80,5	82,1	80,5
Transports	26 572	21 866	82,3	84,6	81,5
Travail	37 778	25 350	67,1	66,4	71,5

*Nouveaux ministères créés en 1988.

Annexe A

Responsabilités et rôles relatifs à l'égalité en matière d'emploi

En 1986, la Direction générale de la condition féminine a déposé à l'Assemblée législative un rapport* général sur le statut professionnel des hommes et des femmes occupant un emploi dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick. Le Programme d'action positive a changé de nom à cette occasion, devenant ainsi le Programme d'égalité en matière d'emploi. Le rapport faisait état d'une stratégie de mise en oeuvre du programme ainsi que d'un énoncé de principe qui décrit les responsabilités et rôles suivants à l'égard de l'action positive et de l'égalité en matière d'emploi.

- La Direction générale de la condition féminine est responsable de l'égalité en matière d'emploi. Elle doit notamment : recommander des lignes directrices à adopter en ce qui concerne le programme; surveiller la mise en oeuvre du programme et l'application de la politique établie à cet égard; recommander l'approbation ou le rejet des plans d'action des ministères;** et rédiger un rapport annuel sur le statut des femmes dans la Fonction publique qui sera déposé à l'Assemblée législative.

- Le Conseil de gestion est responsable de la mise en oeuvre globale du Programme d'égalité en matière d'emploi. Il doit notamment : recueillir et approuver les plans d'action des ministères; examiner, en collaboration avec la Direction générale de la condition féminine, les lignes de conduite relatives aux ressources humaines; et tenir à jour un système de données sur l'emploi qui doit satisfaire aux exigences de la Direction générale en ce qui concerne la surveillance et les rapports à présenter dans le cadre du programme.

- Les ministères, commissions et organismes de la Fonction publique sont responsables de la mise en oeuvre du Programme d'égalité en matière d'emploi, et ils doivent en rendre compte. Ils doivent notamment : élaborer des plans d'action précis assortis d'objectifs mesurables; rédiger un rapport annuel; et revoir leurs lignes de conduite et leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

* <u>L'action positive dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick : pour une stratégie de changement</u>, mai 1986.

** Les plans d'action sont établis à long terme par les ministères; ils contiennent des buts numériques et des stratégies concrètes visant à d'augmenter la proportion des femmes dans les catégories, les groupes et les niveaux où elles sont sous-représentées.